

# Comité régional de l'installation et de la transmission Grand Est

**25 mars 2024**

1

## Introduction

**Région  
DRAAF**

2

## Déroulé de la réunion

- 1. Bilans 2023**
- 2. Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2024**
- 3. Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture**
- 4. Autres points d'actualité**
- 5. Points divers**

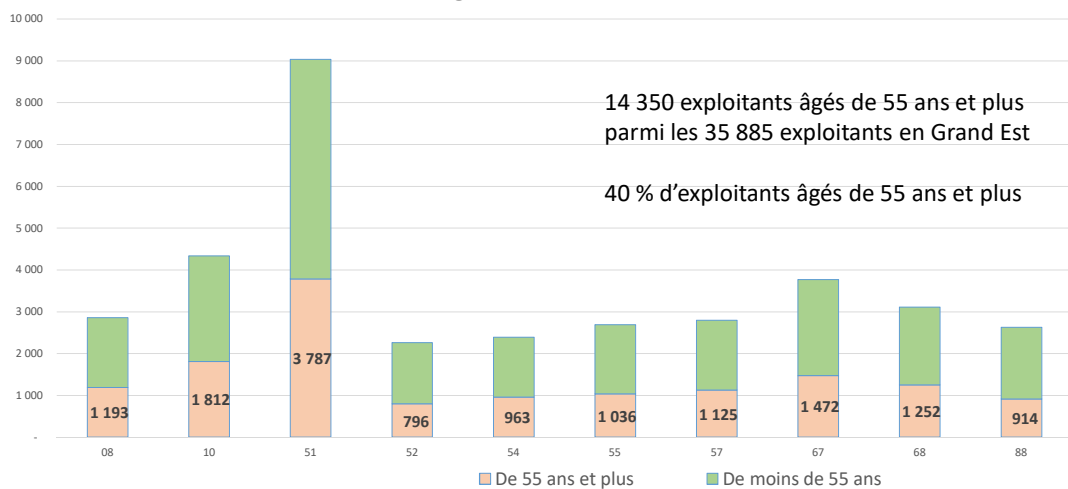
## 1- Bilan

## 1- Bilan

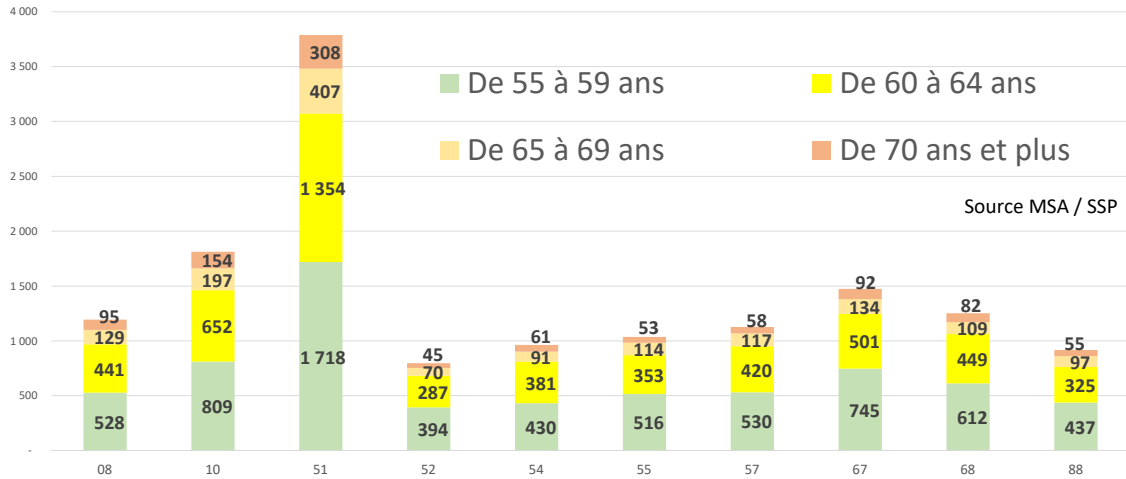
### - Point Information Transmission (PIT) -

Nombre d'exploitants de 55 ans et plus  
en région Grand Est en 2022

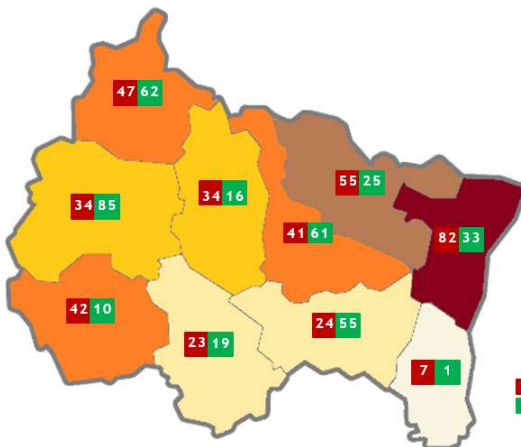
Source MSA / SSP



## Nombre de chefs d'exploitation âgés de 55 ans et plus en Grand Est en 2022



## Point Info Transmission (PIT)



RDV PIT  
SUIVIS PIT RÉALISÉS

**GRAND EST 2023**  
389 rendez-vous PIT (381 en 2022)  
367 suivis réalisés (217 en 2022)

**TENDANCE 2024**  
450 rendez-vous PIT



**Ce qui a marqué  
2023 aux Points  
Info  
Transmission**



De manière générale, une stabilité ou même une progression des rendez-vous dans les départements



Meilleure connaissance des PIT dans les départements



Des solutions à trouver pour amplifier le retour des partenaires



Inciter les futurs cédants à venir plus tôt en rdv PIT pour favoriser l'anticipation de la transmission



## 1- Bilan

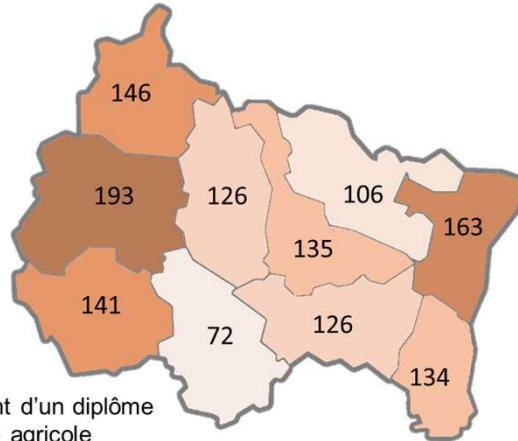
### - Parcours à l'installation -

## Les Points Accueil Installation du Grand Est



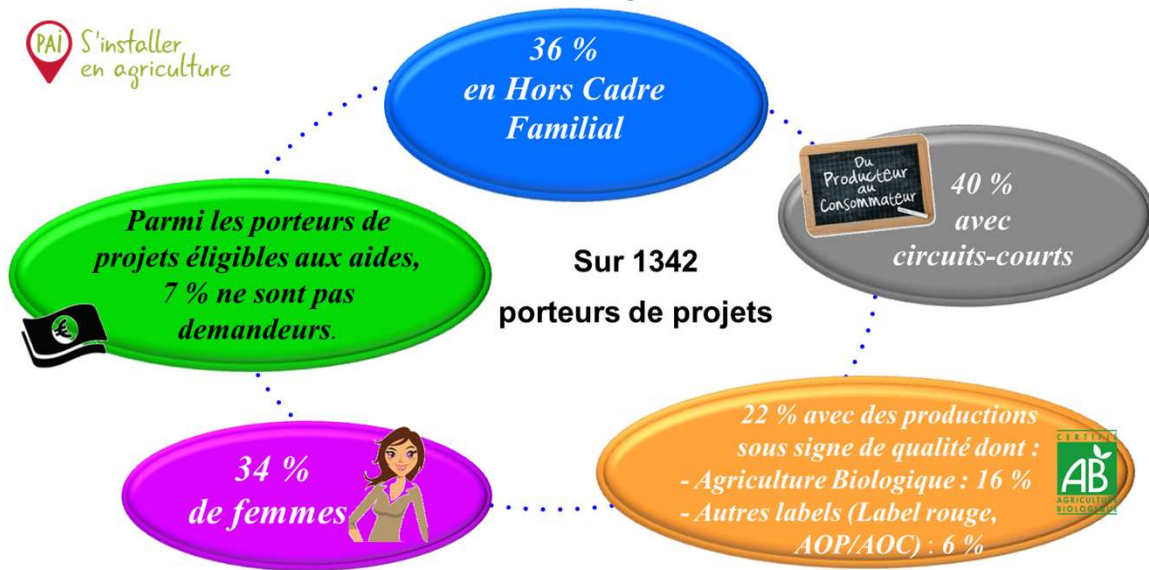
Les entretiens Point Accueil Installation Grand Est 2023

**1342**  
porteurs de projet  
accueillis en 2023

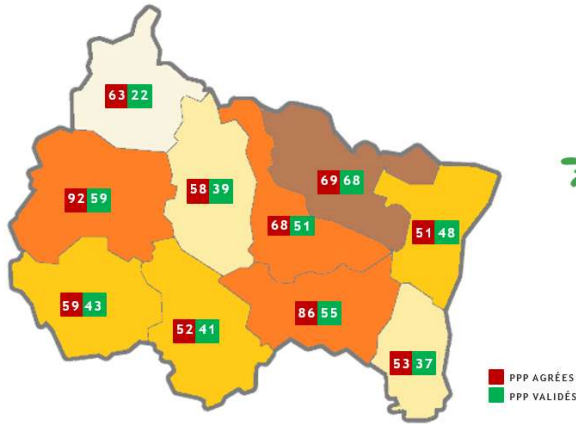


59 % des porteurs de projet disposent d'un diplôme conférant la Capacité professionnelle agricole

## Les porteurs de projets en 2023



## Plan de Professionnalisation Personnalisé



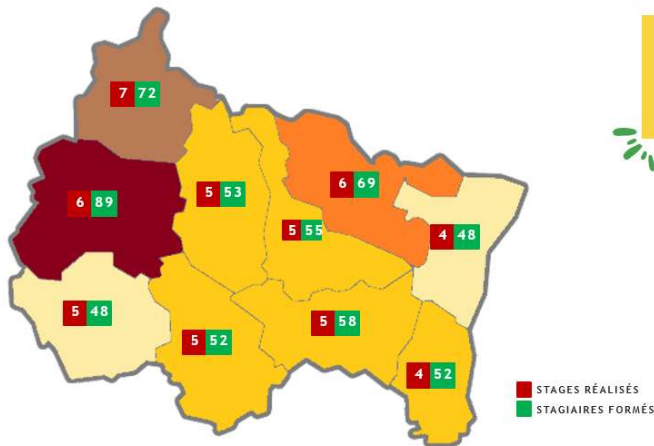
**GRAND EST 2023**

651 PPP AGRÉÉS  
463 PPP VALIDÉS

**TENDANCE 2024**

700 AGRÉÉS

## Stage 21heures



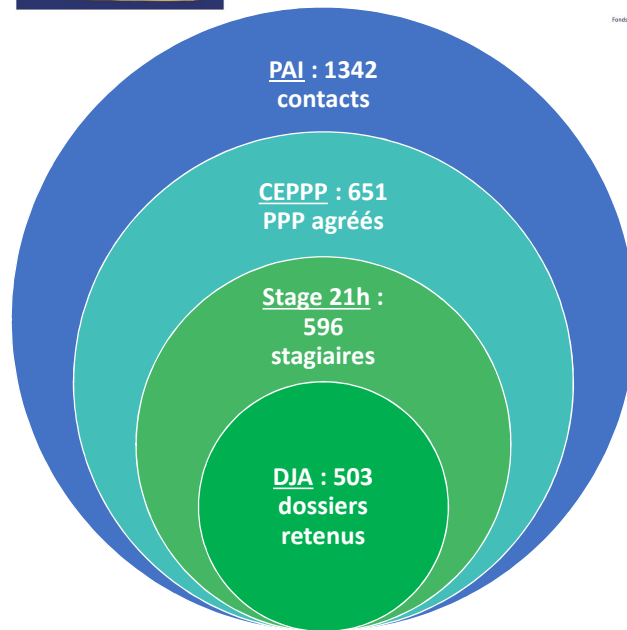
**GRAND EST 2023**

596 STAGIAIRES

**TENDANCE 2024**

612 STAGIAIRES

## Bilan 2023 du parcours à l'installation



## 1- Bilan

# - Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) - 2023

## Bilan 2023 : Dotation Jeunes Agriculteurs

→ 503 dossiers de DJA sélectionnés pour 16 585 700 €

↳ Crédits Région : 3 317 140 €  
↳ Crédits FEADER : 13 268 560 €

**Montant moyen de DJA en 2023 : 32 974 €**

↳ PDR Alsace : 31 436 €  
↳ PDR Lorraine : 36 081 €  
↳ PDR Champagne-Ardenne : 28 996 €

Moyenne 2017-2022 : 30 701 €

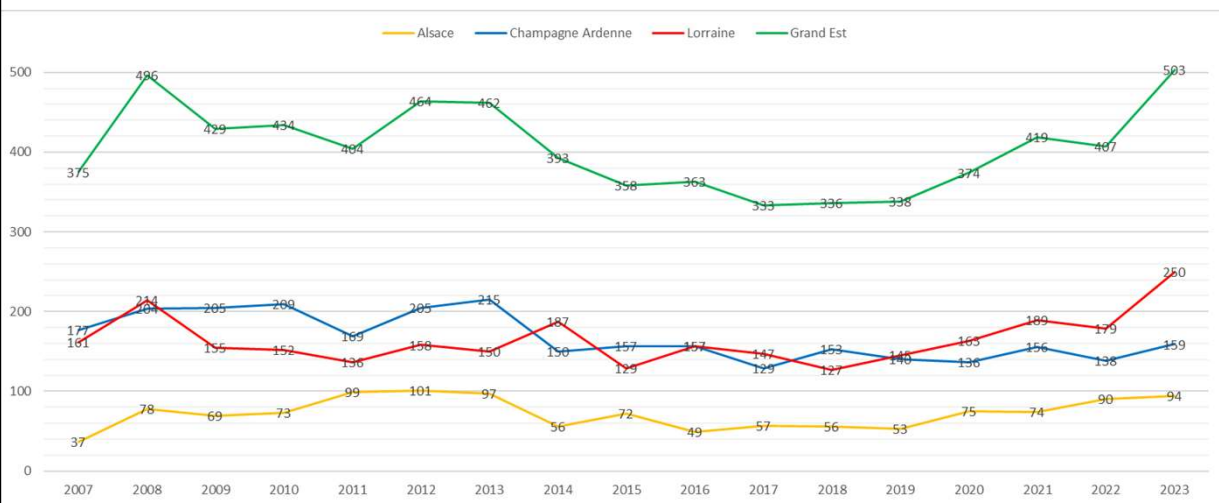
29 050 €

35 396 €

26 318 €

→ Moyenne d'âge : 28 ans

## Dotation Jeunes Agriculteurs - Evolution du nombre de dossiers depuis 2007



## 1- Bilan

# - Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) - 20 juillet 2017 à 2023

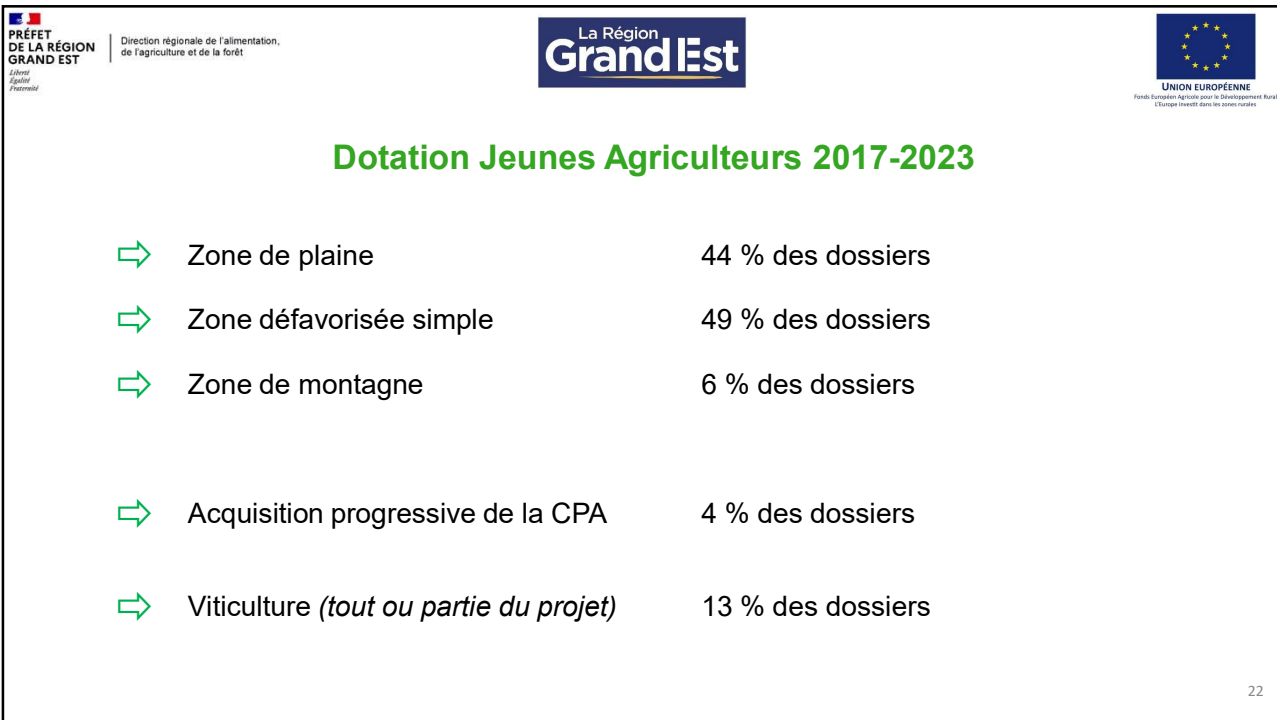
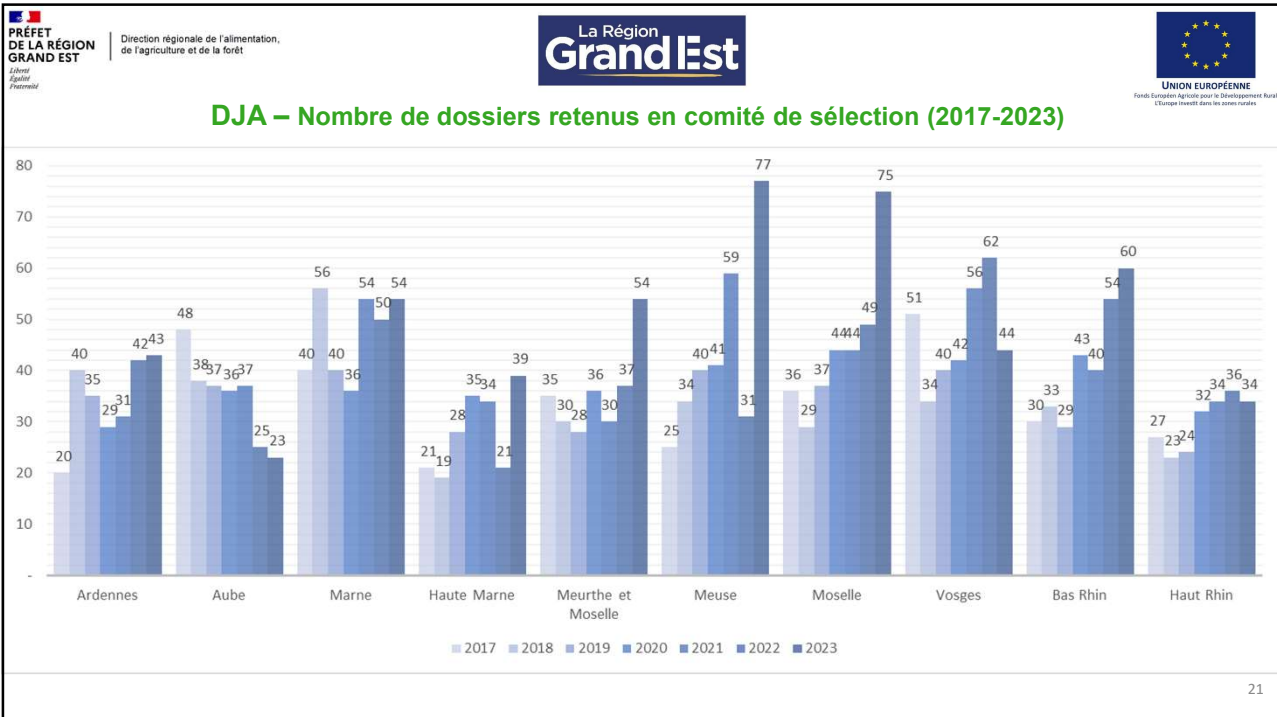
19

## Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2023

⇒	Montant moyen de DJA	<b>31 155 €</b>
⇒	<i>PDR Alsace</i>	29 533 €
⇒	<i>PDR Lorraine</i>	35 550 €
⇒	<i>PDR Champagne-Ardenne</i>	26 770 €

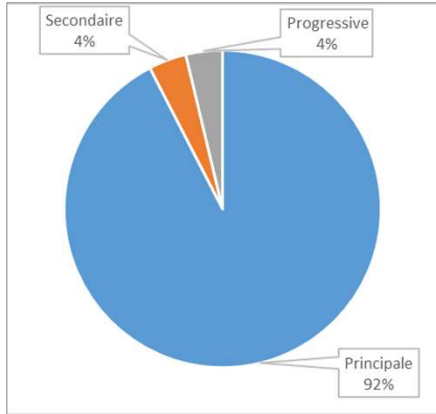
Pour mémoire : la moyenne de DJA en Grand Est en 2016 était de 19 300 €

20

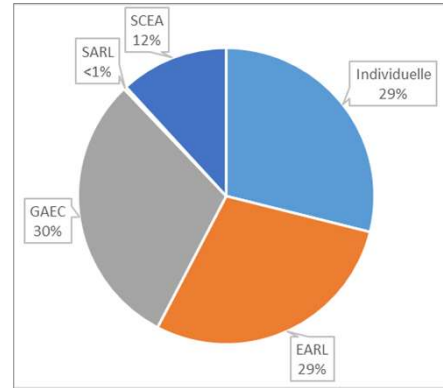


## Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2023

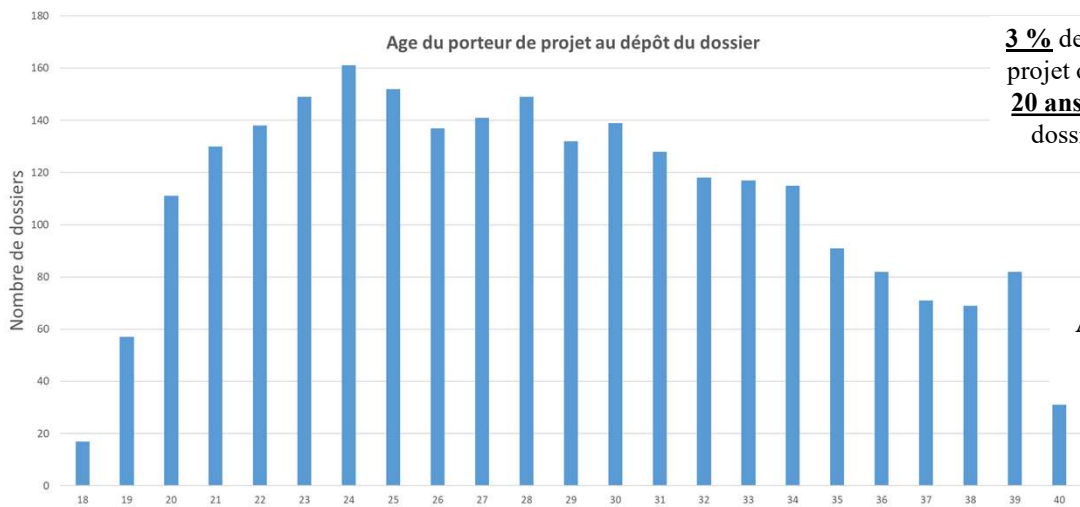
Type d'installation



Type d'exploitation support de l'installation



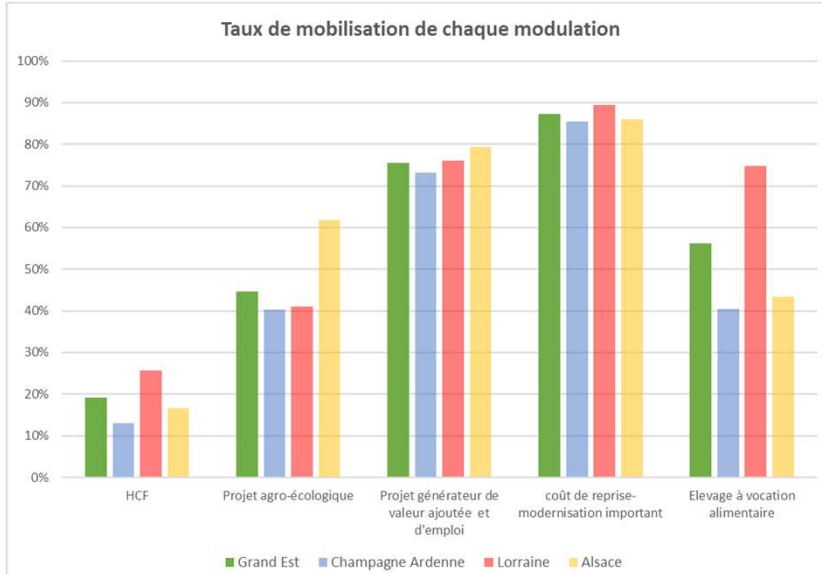
## Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2023



**3 %** des porteurs de projet ont **moins de 20 ans** au dépôt du dossier de DJA

Âge moyen : **28 ans**

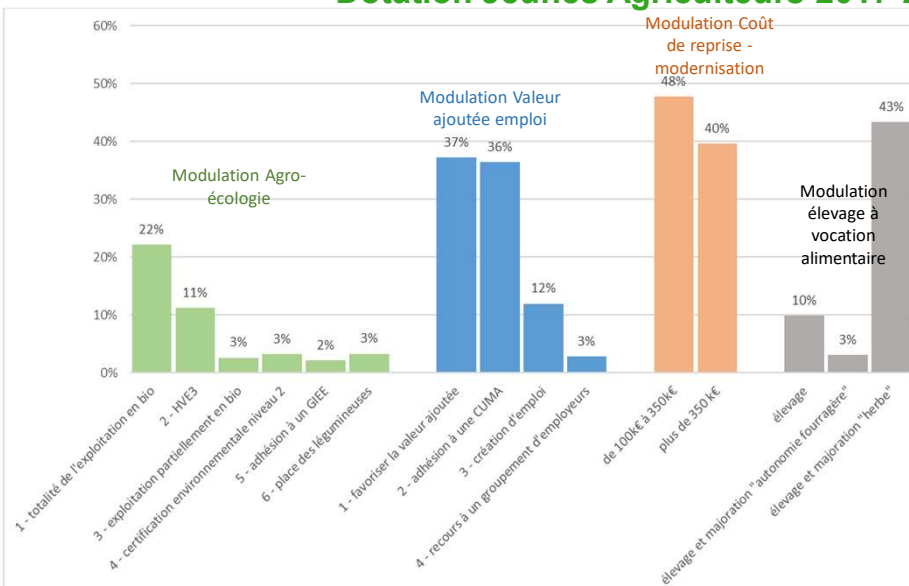
## Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2023



En Grand Est :

- 87 % des dossiers avec la modulation « coût de reprise-modernisation important »
- 76 % des dossiers avec la modulation « valeur ajoutée – emploi »

## Dotation Jeunes Agriculteurs 2017-2023



Taux de mobilisation des différents objectifs

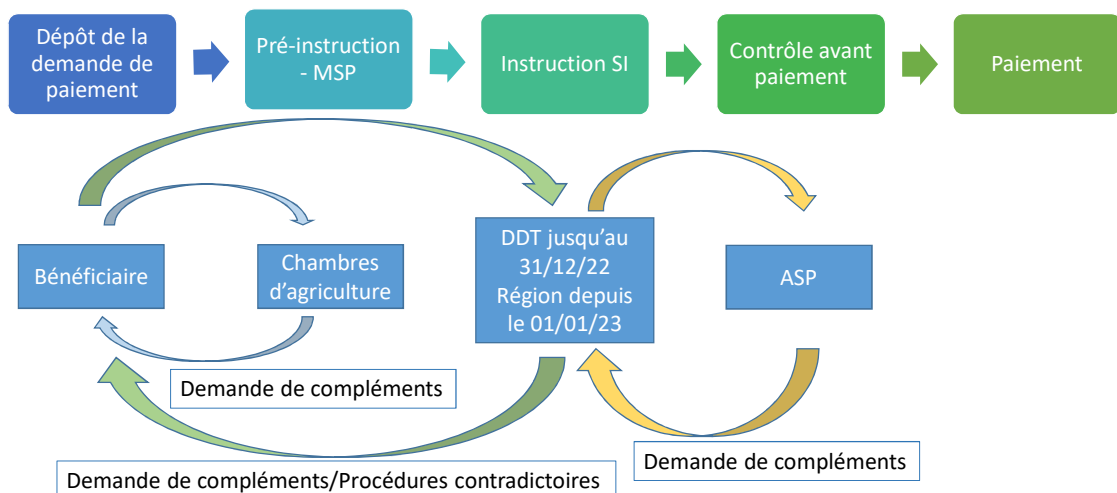
En Grand Est :

- 22 % des dossiers ont un objectif exploitation totalement en AB
- 43 % des dossiers ont un objectif élevage à vocation alimentaire avec majoration « herbe »

## 1- Bilan

# - Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) 2015/2023 - Point sur les paiements

### Rappel sur le circuit de traitement des paiements DJA :



## Paiements DJA 2015-2023

### Priorités de traitement Région :

- **Priorité n° 1 : Paiement des acomptes** (80% de DJA) en parallèle de l'instruction des nouveaux dossiers pour le comité de sélection. Prise en charge pour instruction par les agents dans les 2 semaines suite à pré-instruction.
- **Priorité n° 2 : Paiement des soldes** (20%). Prise en charge pour instruction dans le mois ou deux mois selon la volumétrie du moment en priorité n° 1.
- **Priorité n° 3 : Non-conformité et déchéances**, avec tout d'abord ceux avec un solde à percevoir.

*Indication sur délais de prise en charge de l'ASP : jusqu'à 3 mois pour les acomptes indiqués sur le CJA. Mais priorisation faite sur ces traitements. Délai effectif plus court et planification du circuit de gestion jusqu'à juin 2025.*

29

## 1- Bilan

# Programme AITA 2017-2023 Aides Etat en 2023

30

## Aides du programme AITA – 2017-2023

Programme national avec déclinaison régionale **prolongée jusqu'au 31 décembre 2024**

- ↳ 6 volets
- ↳ 15 actions dont :
  - Actions collectives : PAI, CEPPP, stage 21 heures, animation
  - Actions individuelles : installation ou transmission
- ↳ financées par l'État et/ou la Région

31

## Aides État : Bilan 2023 du programme AITA

↳ Volet 1 - PAI :	311 880 €	ARPAI
↳ Volet 3 - CEPPP :	307 800 €	CRAGE
↳ Volet 3 - 21 heures :	71 280 €	CRAGE
↳ Volet 3 - Stages JA :	0 €	aucun stages d'application en exploitation
↳ Volet 5 - Cédants :	15 900 €	8 Diagnostics (08-68-88) 1 RDI (68)
↳ Volet 6 - Animation :	676 686 €	5 opérateurs financés

**1 383 546 €**

*À noter : Croissance du budget consacré aux actions PAI et à l'Animation (+ 200 000 € / 2022)*

32

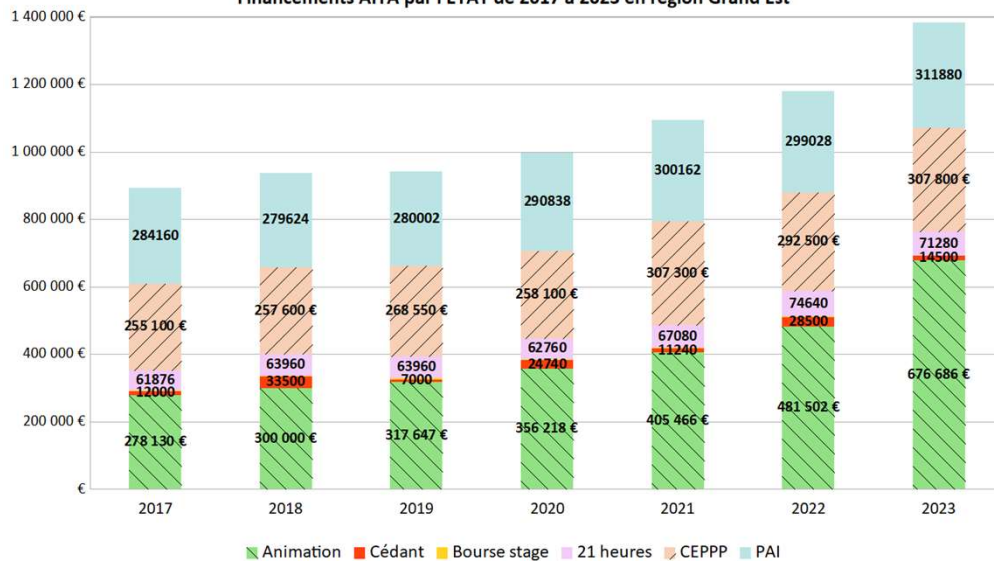
## AITA – volet 6 / AAP DRAAF

Actions d'animation et de communication en 2023 (676 686 € de subvention)

JAGE	Installation : coordination/promotion du métier & création de vocation/conseils sur création-reprise	200 000 €
CRAGE	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux	190 956 €
ARDEAR	Installation et transmission : promotion du métier et sensibilisation des partenaires ; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	124 814 €
Terre de Liens	Dimension foncière dans la transmission; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	97 725 €
Bio en Grand Est	Accompagnement dans la transmission des exploitations en bio Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essaimges ; Elaboration d'un accompagnement à l'émergence	63 189 €

33

Financements AITA par l'ETAT de 2017 à 2023 en région Grand Est



34

## AITA – volet 6 / AAP DRAAF

Actions d'animation et de communication prévu en 2024 (807 000 € de subvention demandée)

JAGE	Installation : coordination/promotion du métier & création de vocation/conseils sur création-reprise	176 900 €
CRAGE	Transmission : coordination/actions collectives des PIT/réunions collectives de sensibilisation/outils de communication et soutien à l'élaboration des outils/soutien aux stages de parrainage/Animation des plans d'actions locaux	161 093 €
ARDEAR	Installation et transmission : promotion du métier et sensibilisation des partenaires / Accompagnement collectif et visites de fermes / Diffusion de références en diversification et tutorat / Emergence de l'idée au projet	80 746€
Terre de Liens	Appui à l'installation pour l'accès au foncier / Appui à la transmission de fermes sans repreneurs / Emergence du projet d'installation	78 060€
Bio en Grand Est	Sensibilisation, information, accompagnement collectif des fermes sans repreneurs dans la préparation à la transmission/ Emergence du projet d'installation / Pour les espaces test : Organisation-Coordination, Promotion-diffusion, Suivi des essaimage	44 867 €

Montant déjà engagé : au total 541 666 € - dont 88 178 € pour le dossier « Emergence » ;  
En attente de crédits 2024 pour compléter le financement

35

## Comment sont alloués les crédits Etat pour le volet 6 ?

- Recherche de propositions d'actions nouvelles et innovantes ou de méthodes et d'actions collaboratives
- Actions répondant aux besoins des porteurs de projet
  - ⇒ aide à clarifier le projet, à identifier les aspirations et les motivations
  - ⇒ à l'installation : profils NIMA, besoin d'accompagnement à l'émergence des projets, spécificité des projets atypiques et des modalités inhabituelles d'installation, besoin de se tester
  - ⇒ à la transmission : Besoin d'anticiper et de se projeter après la transmission, besoin à positiver la ferme à transmettre, besoin d'aide pour accepter les perspectives d'évolution de la ferme après reprise et accepter les projets ou les profils des repreneurs,
- Actions permettant d'impliquer l'ensemble des partenaires de l'exploitation

36

## Exemples de concrétisation en 2022 et 2023

- Journées d'information collective, Forum de l'orientation, Forum de l'emploi, Soirée théâtre
- Visite de sites à transmettre
- Lettre d'information
- Vidéos Youtube
- Webinaires sur le foncier et les espaces tests
- Emergence : ingénierie de formation
- Guide Ambassadeur pour l'intervention auprès des scolaires
- Coordination d'actions en réseau JAGE, Chambre, PIT, Ardear-TdL-Bio

37

## 1- Bilan

### - Aides de la Région -

38

## Bilan 2023 :

### Aides régionales à l'installation-transmission

↳ Conseil à l'installation	271 dossiers	383 890 €
↳ Stage de parrainage	23 dossiers	232 000 €
↳ Aide à la trésorerie (SRIA)	33 dossiers	281 000 €
↳ Cofinancement DJA	503 dossiers	3 317 140 €
↳ Suivi du nouvel exploitant	126 dossiers	62 750 €
↳ Point Information Transmission	9 dossiers	104 213 €
↳ Portage d'exploitation agricole	2 dossiers	271 818 €
		<b>4 652 810 €</b>

Aides régionales aux futurs et nouveaux installés depuis 2016



## L'Offre de formation continue collective Bilan 2023 Agriculture viticulture et aménagement paysager

### ✓ Programmation par exercice:

Pgrm par exercice	nb actions prévues	poids action prévues COT/Région	places maxi région
2021	71	3%	894
2022	79	6%	1098
2023	<b>63</b>	4%	836

### ✓ Le remplissage

Exercice	Nb de stagiaires entrées	Taux de remplissage COT
2021	663	74%
2022	661	60%
2023	436	<b>52%</b>

### ✓ Les annulations:

Exercice	Nb actions annulées	Poids actions annulées COT/Région	places maxi annulées
2021	13	6%	121
2022	13	10%	232
2023	15	11%	<b>271</b>

### ➤ Focus BPREA (sorties 2022) :

- **Taux de remplissage à 73 %** (dont un BPREA sur Fayl Billot annulé, Parcours vers un métier de Responsable d'Entreprise Agricole orientation Maraîchage Biologique)
- Très bon taux de validation totale sur ces actions
- Mais très **peu de projet de création d'entreprise par suite**, se dirige plus vers le **salariat ou combine double activités**.

41

## L'Offre de formation continue collective Agriculture viticulture et aménagement paysager

PRF 2024

- ✓ En 2024, premier AO lancé et voté et actions reconduites, on comptabilise **43 actions** pour **557 places** et un montant de **5 717 437 €**.
- **Métiers visés:** arboriste élagueur, jardinier paysagiste, agent viticole et maraîcher, ouvrier agricole ouvrier spécialisé dans les travaux de la vigne, conducteur de machines agricoles, responsable unité de méthanisation, ouvrier du paysage, BP technicien paysagiste, technicien supérieur des métiers agricole (BTSA).
- **Répartition par sous secteur :**

Exercice 2024	Nbre d'action	Effectif	%/ nbre d'action	
Agriculture	23	286	53,48%	dont 13 BPREA pour 151 places
Viticulture	7	98	16,27%	
Aménagement paysager	13	173	30,23%	
	43	557		

PRF 2024 complémentaire, actions en cours de publications et projets à venir

- ✓ **Nbre d'actions en cours de publication 8** pour un effectif cible de **80 places**.
- ✓ **Métiers visés:** **2 BPREA, tractoriste viticole et agricole (CQP), agent d'élevage laitier (CQP) technicien conseil en agroforesterie, Consolidation de projet professionnel, ouvrier viticole, ouvrier du paysage.**
- **Projet en cours:**
- ✓ **Projet de plateforme sur Courcelles Chaussy sur thématique aménagement paysage-BTP**
- ✓ **Projet avec le centre ALPA construction d'action amont réunion 5 février.**
- ✓ **Projet de labellisation Ecole ETRE sur Mulhouse-formation sur la transition écologique, métiers verdissant. Réunion 15 février.**
- ✓ **Contrat de filière viticulture 2024-2027 en cours d'élaboration avec la Direction du vivant**

42

## Offre de formation continue d'immersion

### Le Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (PACE)

- **Immersion de 4 à 6 mois en entreprise** pour acquérir des compétences et découvrir des métiers, avec suivi par un organisme de formation.
- **Public visé** : demandeurs d'emploi, actifs dans leur recherche d'emploi, les jeunes de 18 à 29 ans en insertion professionnelle, les décrocheurs scolaires et les bénéficiaires du RSA.
- Attribution d'une rémunération aux stagiaires avec possibilité de mobiliser les aides régionales aux transports et à l'hébergement.
- **Entreprises accueillantes** :
  - toutes les entreprises implantées dans le Grand Est dont les entreprises agricoles affiliée à la MSA et les CUMA (coopératives d'utilisation de matériels agricole),
  - attribution d'une prime tutorat mensuelle de 300€.

**Nombre stagiaires entrés** : 17 sur agri viticulture aménagement paysager sur 165 soit **10,30%**

**Métiers visés** : paysagiste, agent élevage, agent paysagiste, responsable d'exploitation, exploitant agricole, jardinier paysagiste, soigneur canin, agriculteurs/viticulteurs/éleveur, salarié élevage polyvalent

## 2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2024

## Programme AITA en 2024

### Programme AITA : Prolongation jusqu'au 31 décembre 2024



Prolongation de l'agrément des structures assurant l'accompagnement dans le parcours préparatoire à l'installation : entretien PAI, Plan de professionnalisation personnalisé, formation de 21 heures



*Publication au JO le 27 décembre 2023 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2023 de prolongation des labellisations des PAI et CEPPP / habilitations des organismes de formation du stage collectif 21h jusqu'au 31 décembre 2024*



Prolongation de l'agrément des structures assurant les diagnostics et le conseil (Conseil à l'installation, Suivi post-installation, Diagnostic transmission)



- Décision de la Commission Permanente de la Région Grand Est du 26 janvier 2024*
- Arrêté régional AITA 2024 à venir*

## 2- Politique régionale en faveur de l'installation en agriculture en 2024

### - Financement de la Région Grand Est -

## Financement de la Région Grand Est en 2024

- ➔ **Prolongation pour 2024** de la labellisation et du financement régional des rendez-vous en Point information transmission (PIT)
- ➔ **Prolongation pour 2024** de l'agrément des structures assurant la réalisation de prestations de diagnostics et conseils (volet 2 et 4 du programme AITA)
- ➔ Dépôt des dossiers en **version dématérialisée** pour l'ensemble des dispositifs

## Financement de la Région Grand Est en 2024

- ➔ **Conseil à l'installation** : aide à la réalisation d'un diagnostic de faisabilité ou d'une étude de marché  
Montant de l'aide : 80% de la dépense retenue dans la limite de 1 500 € d'aide
- ➔ **Stage de parrainage** : dans le cadre d'un projet d'installation HCF, aide à la réalisation d'un stage dans une exploitation à reprendre ou sur un espace test, pour une période de 3 à 12 mois  
Montant de l'aide : 1 000 € par mois de stage
- ➔ **Aide à l'installation en aquaculture et secteur équin (AIASE)** : uniquement pour les projets non finançables par du FEADER : aquaculture et secteur équin avec élevage minoritaire  
Montant de l'aide : 13 000 € maximum (*base 10 000 € + majoration suivi/formation 3 000 €*)
- ➔ **Suivi du nouvel exploitant** : Aide à la réalisation de prestations de suivi post-installation, pour les agriculteurs non bénéficiaire des dispositifs AIA-AINA-AIASE  
Montant de l'aide : 80% de la dépense retenue dans la limite de 500 € d'aide par année de suivi
- ➔ **Financement de portage temporaire d'exploitation agricole** dans le cadre de la convention signée en mars 2023 entre la Région Grand Est, la SAFER Grand Est et JA Grand Est

## Financement de la Région Grand Est et du FEADER en 2024

➔ **Aide à l'installation en agriculture (AIA)**

➔ **Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA)**

↳ **6 comités de sélection prévus pour 2024** (22/02 ; 28/03 ; 28/05 ; 02/07 ; 15/10 ; 05/12)

↳ **61 dossiers d'AIA retenus** en comité de sélection le 22 février 2024 pour **1 773 000 €** d'aide  
(dont 1 063 800 € de crédits FEADER et 709 200 € de crédits Région)

Remarque : 87 % des demandeurs ont sollicités la majoration pour suivi et formation (**rappel : objectif 100 %**)

↳ **Plus de 130 dossiers d'AIA prévus** pour le comité de sélection prévu le 28 mars 2024

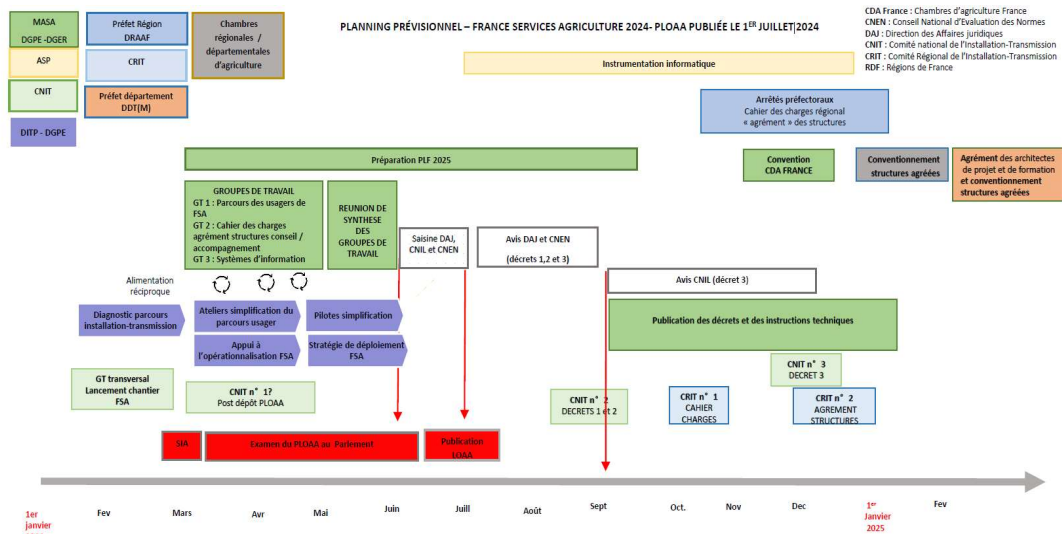
## 3- Pacte et loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture

## PACTE et projet de LOI d'orientation

### Démarche et calendrier :

- Concertations nationale et régionales au 1<sup>er</sup> semestre 2023 : remontée des propositions
- Parution le 15 décembre 2023 du **pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture**
- Travaux sur le projet de **loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture**
  - Présentation en Conseil des ministres le 29 mars 2024
  - Examen du PLOSA au Parlement à partir de mai 2024
- Intégration de mesures de simplification administrative

### PLANNING PRÉVISIONNEL – FRANCE SERVICES AGRICULTURE 2024- PLOAA PUBLIÉ LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024



## Projet de PACTE

### Examen du Pacte pour son déploiement régional :

- 4 axes :
  - Lien avec la société
  - Formation
  - Renouvellement en exploitations
  - Approche territoriale et filière
- 35 mesures
  - dont 24 pouvant débiter dès 2024 ; dont 8 de niveau régional

## PACTE d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture

### Exemples de mesures :

- Axe 1 - Lien avec la société et attractivité des métiers du vivant : orientation, découverte et stage immersif
- Axe 2 - Formation des nouveaux entrepreneurs du vivant : Bachelor Agro ; rôle des fermes de lycée agricole dans les cursus de formation initiale et continue
- Axe 3 - Renouvellement en exploitations : guichet unique France Services Agriculture ; parcours préparatoire à la transmission ; prêts garantis par l'Etat ; fonds « Entrepreneurs du vivant »
- Axe 4 : Territoires et filières : plans de souveraineté ; fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions

## Focus – Axe 3 du Pacte

### Axe 3 : Reconcevoir les systèmes de productions à l'échelle des exploitations pour accompagner les transitions nécessaires pour la souveraineté alimentaire

« Faire de nouvelles installations et des transmissions des accélérateurs de transitions en refondant leur accompagnement »

**Mesure 16** : Création d'un réseau France services agriculture

**Mesure 17** : Création d'un diagnostic modulaire pour l'accompagnement des installations et des transmissions

**Mesure 18** : Lancement d'un groupe de travail sur le droit à l'essai  
(1ère réunion le 9 février 2024)

**Mesure 19** : Création d'un parcours d'accompagnement à la transmission et d'une incitation à la transmission

## Focus - France services agriculture

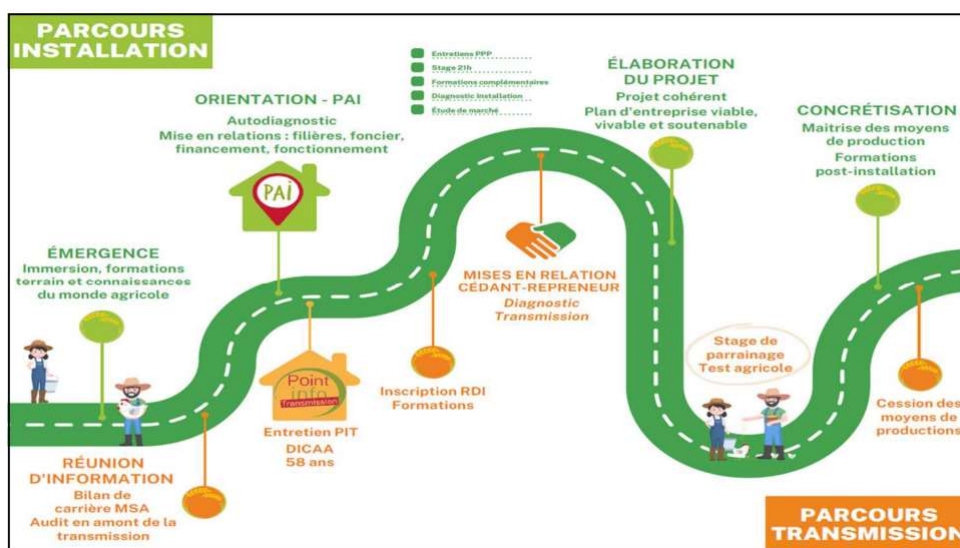
**France services agriculture** s'appuie sur un **réseau** comprenant **dans chaque département** :

- Un **point d'accueil unique** : porté par la chambre d'agriculture ou un point d'entrée équivalent et chargé de l'accueil et de l'orientation de l'ensemble des actifs et futurs actifs agricoles ayant une idée émergente ou un projet plus abouti d'installation, de salariat ou de transmission
- Un **réseau de structures diversifiées de conseil et d'accompagnement** agréées par l'Etat chargées de l'accompagnement personnalisé et coordonné de tous les candidats à l'installation et à la transmission
- Un **EPLEFPA**, désigné par le MASA, et chargé, **conjointement avec les structures de conseil et d'accompagnement agréées**, de concevoir et de mettre à disposition aux intéressés, si nécessaire, un parcours de formation individualisé

## Focus - Parcours d'accompagnement à la transmission et d'une incitation à la transmission

- Renforcement des dispositions relatives à l'obligation de **déclaration d'intention de cessation d'activité agricole**
- **Parcours spécifique d'accompagnement à la transmission** proposé par FSA en lien avec la MSA
- Regroupement des informations relatives aux porteurs de projet d'installation ou de transmission dans un **répertoire unique départemental**

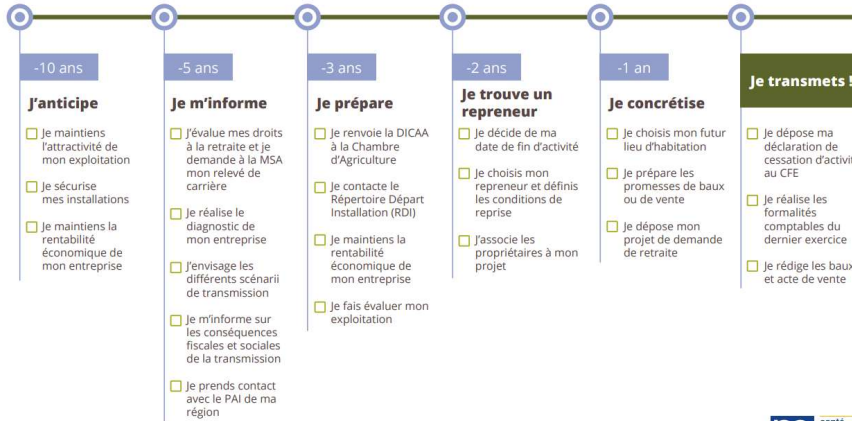
57



58

☑ CALENDRIER

## Transmettre mon exploitation.



L'essentiel & plus encore

## Les domaines à couvrir pour la transmission

- Sensibilisation sur la nécessité de l'anticipation *Mesure 16*
- Ecoute des porteurs de projet et conseil sur le parcours *Mesure 16*
- Orientation vers les partenaires *Mesure 16*
- Recherche de repreneur et mise en relation cédant-repreneur *Mesure 16*
- Diagnostics transmission *Mesure 17*
- Formation et préparation à la vie post-transmission *Mesure 19*
- Accompagnement dans cheminement sur le parcours à la transmission *Mesure 19*
- Accompagnement dans la transmission des moyens de production *Mesure 19*

## Les domaines à couvrir pour l'installation

- Attractivité - Vocations / Découverte *Mesures 1 - 2 - 3*
- Emergence - Stages d'immersion *Mesures 16 - 19*
- Orientation - Formation avant l'installation
- Ecoute des porteurs de projet et conseil dans le parcours *Mesure 16*
- Mise en condition réelle : Test, Stages de parrainage *Mesure 18*
- Accompagnement dans la construction du projet *Mesure 19*
- Mise en relation cédant-repreneur *Mesure 19*
- Accompagnement dans l'accès au foncier et aux financements *Mesures 24 - 25 - 29*

61

## 4- Autres points d'actualités

62

## Référentiel des prix

Le PE est notamment établi sur la base de prix de vente et de rendements.

Les prix sont issus de l'historique de l'exploitation, de références locales modulées par la tendance du marché, de contrats ou d'étude de marché.

↳ Utilisation :

- réaliser les études économiques et les plans d'entreprise, en l'absence d'autres références (historique de l'exploitation support, étude de marché, ...)
- justifier de la cohérence des études prévisionnelles et des plans d'entreprises lors de la pré-instruction et de l'instruction des dossiers d'aides à l'installation.

↳ Demande d'approbation par le CRIT de la mise à jour annuelle

## 5- Points divers

Connaissance du territoire SCoT, EPCI, Parc :  
<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/acces-par-territoire-r130.html>

**Merci de votre participation**